

## **Réaménagement de la surface de la patinoire naturelle de L'Auberson**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

En juin 1992, par voie du préavis n° 578, divers travaux ont été engagés sur ce site, notamment la création d'un nouveau local d'accueil avec vestiaires et toilettes, réfection de l'éclairage, ainsi que divers travaux d'aménagement du terrain (étanchéité de la butte de retenue d'eau, nivellement pour réduire la hauteur du plan d'eau). Entrepris en 1993, les travaux ont été achevés vers fin 1994 et l'on comptabilise à ce jour un peu plus d'une quinzaine d'exercices d'exploitation.

Dans l'ensemble, les installations fonctionnent à satisfaction, mais une correction du niveau du plan d'eau s'avère indispensable pour optimiser l'exploitation du site qui, en fonction des aléas de la météo, ne répond pas toujours aux attentes des usagers. En effet, les difficultés rencontrées pour l'entretien compliquent la tâche des exploitants et péjorent le nombre de jours d'ouverture, ce qui n'est pas toujours compris par les utilisateurs qui ne manquent pas de le faire savoir sous différentes formes.

### **Projet de réaménagement**

Le présent préavis propose, tout en gardant la vocation du site naturel, une amélioration de la structure du plan d'eau et de la surface qui apporte plusieurs avantages.

En effet, il est nécessaire de réduire la pente actuelle, afin d'égaliser la hauteur d'accumulation d'eau et d'éviter des surépaisseurs de glace. Ceci a pour avantage de rendre plus facile l'accès aux engins, de dégager ainsi plus vite les accumulations de neige qui provoquent la fonte de la glace et de reconstituer ainsi plus facilement la glace après des intempéries ou du redoux. Pendant la période estivale, le réaménagement doit offrir une surface stable et régulière, permettant un entretien rationnel au moyen de machines pour le fauchage. Les travaux envisagés peuvent également ouvrir des possibilités d'utilisation estivale du site pour des activités de jeux en plein air, ce qui n'est pas négligeable.

Avec la collaboration d'une entreprise spécialisée dans les interventions en zone instable, il s'agit tout d'abord d'effectuer un nivellement de la surface de 2'800 m<sup>2</sup> au moyen d'équipements spéciaux pour marais (machines et plaques de support amovibles). Ensuite, une natte géotextile sera posée, puis un recouvrement répété par deux couches de tout-venant de 15 cm et 5 cm (fin) avec pour finition un réensemencement de type prairie fleurie.

## Coûts prévisibles

• Nivelage, réglages	Chf 35'000.--
• Natte géotextile	7'000.--
• Tout-venant	25'000.--
• Ensemencement, émondage, engrais, aménagements	8'000.--
• Main d'œuvre communale	10'000.--
• Divers et imprévus	<u>10'000.--</u>
<b>Total net</b>	<b><u>Chf 95'000.--</u></b>

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder au réaménagement de la surface de la patinoire naturelle de L'Auberson;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 95'000.--**. Le compte No 9141.894 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2012, par le compte 170.3311.

Pour information, le coût sera de l'ordre de Chf 20'500.-- en annuité constante tenant compte de l'amortissement du prêt sur 5 ans et des intérêts (2,5%).

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

F. THEVENAZ

M. STAFFONI

**Délégué municipal : M. Philippe Duvoisin, Municipal**